

# FORMATION EN LIGNE

## L'INTERPRÈTE DANS LES PROCÉDURES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS SUR MINEURS :

Compréhension du phénomène de traite,  
Techniques d'interprétation,  
Déontologie



Dans les procédures pour faits de traite des êtres humains, les parties n'ont pas toujours conscience des attentes à l'égard des interprètes confrontés à d'énormes défis. En effet, traduire signifie ici **restituer fidèlement la voix d'un enfant meurtri, dont l'identité, le langage et la mémoire sont encore en devenir**. C'est dire à quel point le rôle de l'interprète est crucial à chaque étape de la procédure ; il contribue en effet à ce que la victime ait légitimement accès à ses droits.

Dans une procédure concernant la traite, ses missions sont assurément **plus complexes et plus intenses que dans des procédures ordinaires**, et cela tant d'un point de vue technique qu'émotionnel.

En effet, intervenir auprès d'enfants dans des affaires liées à des faits d'exploitation, par définition cruels, exige le recours à des **techniques d'interprétation adaptées, la maîtrise de terminologies spécialisées (juridiques et autres) ainsi qu'une attitude rigoureusement éthique**. Le but étant de garantir l'accès à l'information et aux mesures de protection répondant aux besoins de ces enfants dont la vulnérabilité est exacerbée.

Un interprète compétent, initié aux spécificités de la traite ainsi qu'à ses effets sur les victimes comme sur les professionnels qui les entourent, favorise par ailleurs la création d'un lien de confiance et de sécurité dont les enfants ont grand besoin.

Cette formation, déclinée en deux temps entre des modules de perfectionnement en interprétation (1 et 2), et des modules d'initiation aux aspects liés plus spécifiquement à la traite des êtres humains (3 et 4), se propose donc de donner des **outils aux interprètes susceptibles d'intervenir auprès d'enfants victimes, ou victimes potentielles d'exploitation sous toutes ses formes**.

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



La formation comprend les éléments suivants :

- **Apports théoriques** (cours en visioconférence, diffusion de vidéos, accès au mobile-learning d'ECPAT France, etc) ;
- **Échanges, jeux de rôle et analyse de situations pratiques** à partir du quotidien des participants et des experts intervenant lors du module final ;
- Diffusion et remise d'un **vade-mecum** de l'interprète intervenant auprès d'enfants victimes d'exploitation et/ou de traite des êtres humains.

## PROGRAMME



**Module 1 : perfectionnement 1/2**

**Module 2 : perfectionnement 2/2**

**Module 3 : « Les fondamentaux de la traite des êtres humains ».**

Définition et procédures (pour faits de traite et procédures connexes)

**Module 4 : « Prendre soin des autres et de soi ».**

Les aspects psychologiques de l'interprétariat en matière de traite sur mineurs

**Module 5 : « À vous d'interpréter ! ».**

Jeux de rôle et interactions avec des professionnels pluridisciplinaires (policier, magistrat, psychologue, évaluateur de la minorité, etc. suivant les besoins identifiés).

## INFORMATIONS PRATIQUES



**Type de formation :** en ligne (Zoom) avec fonction « interprétation »



4 sessions de 12 heures chacune, les modules s'étalant sur 3 jours de la semaine, entre 10h-12h00 et 13h30-15h30 :

- les **19, 20 et 21 janvier** 2021
- les **2, 3 et 4 février** 2021
- les **16, 17 et 18 février** 2021
- les **2, 3 et 4 mars** 2021

Les participants seront regroupés par unités de 2 à 4 langues.



**Modalités d'inscription :**

La formation est gratuite mais l'inscription est obligatoire, le nombre de places étant limité à 15 interprètes par session. Les demandes d'inscription sont à remplir en ligne en cliquant [ici](#), avant le **15 décembre 2020**.

# PROJET CAPISCE

*Child victims of trafficking: Access to Protection and Information based on their Specific needs during Criminal investigation and proceedings*

Les formations proposées s'inscrivent dans le cadre du projet européen CAPISCE. Ce projet est coordonné par ECPAT France, en partenariat avec EULITA, association européenne des traducteurs et interprètes juridiques, et les groupes ECPAT d'autres Etats membres menant ce dernier en parallèle (Belgique, Italie et Pays-Bas).

Il répond à la nécessité de renforcer la protection des mineurs victimes de traite des êtres humains lors des différentes étapes de la procédure pénale. Pour atteindre cet objectif, l'un des leviers essentiels est sans nul doute le **renforcement du statut, de l'expertise et des compétences des interprètes concernant la protection de ces enfants particulièrement vulnérables.**

D'autant plus que, selon les quelques données disponibles sur la traite des mineurs, la majorité des victimes ne parlent pas la langue du pays dans lequel elles sont exploitées, ce qui représente un obstacle conséquent à la prise en compte de leur témoignage et à l'écoute de leur histoire.

Certes, la sensibilisation et la formation des professionnels ont progressé ces dernières années, cependant les résultats n'en demeurent pas moins insuffisants. **La voix des enfants victimes doit être au cœur de l'enquête et de la procédure pénale,** car ce sont souvent leurs témoignages qui permettent d'initier et de faire progresser les procédures judiciaires.

## CONTACT



**Luisa FENU**

Responsable de programmes  
France/Europe

[lfenu@ecpat-france.org](mailto:lfenu@ecpat-france.org)

Tel: +33 (0) 149348313

[www.ecpat-france.fr](http://www.ecpat-france.fr)



**eulita**™

